



**Direction Générale Adjointe
des Mobilités, de l'Aménagement Durable,
de l'Environnement et des Citoyennetés
Direction des Routes
Service Entretien et Circulation Routière
SECR**

☎ : 05 67 89 62 85

Mel : secr@tarn.fr

Réf. C2024219018

ARRÊTÉ TEMPORAIRE SIMPLE DE POLICE DE CIRCULATION (DEVIATION) Route départementale n° 44- Commune de PUYLAURENS



Le Président du Conseil départemental,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet et par la loi du 83-8 du 7 janvier 1983,

VU le Code de la Route, Livre IV, Titre I, chapitre 1 « pouvoirs de police de circulation » et notamment les articles R 411-1, R411-21, R 411-25 et R 411-21-1 (décret 2012-3 du 3 janvier 2012)

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, Huitième partie "Signalisation Temporaire" approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et notamment les articles 125, 126, 128 et 135 de ladite instruction,

VU la demande du 08 Novembre 2024 présentée par l'entreprise GUINTOLI, mandataire du GCC de l'A69, route de Revel 81700 PUYLAURENS,

VU l'arrêté du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature au Directeur des Routes,

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité il y a lieu de règlementer la circulation selon les dispositions ci-après,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Pour permettre l'exécution des travaux de construction liés au rétablissement de la RD44 dans le cadre des travaux de l'A69, la route départementale n° 44 de catégorie 3 du PR 8 + 820 au PR 9 + 000 sur le territoire de la commune de PUYLAURENS, la circulation de tout véhicule sera interdite et ceci :

Du 13 Novembre 2024 08h00 au 29 Novembre 2024 18h00.

WWW.TARN.FR

Pendant la durée de cette interdiction, la circulation de tous les véhicules sauf desserte riveraine et véhicules de secours, d'incendie, d'exploitation et de services publics sera ainsi déviée :

Sens RN126 vers Péchaudier :

Du carrefour RN126/RD45 prendre RD45 du PR 0+000 au PR 5+692
Du carrefour RD45/RD92 prendre RD92 du PR 3+083 au PR 6+020
Du carrefour RD92/RD44 prendre RD44 au droit du chantier

Sens Péchaudier vers RN126 :

Prendre RD44 au droit du chantier
Du carrefour RD44/RD92 prendre RD92 du PR 6+020 au PR 3+083
Du carrefour RD92/RD45 prendre RD45 du PR 5+692 au PR 0+000

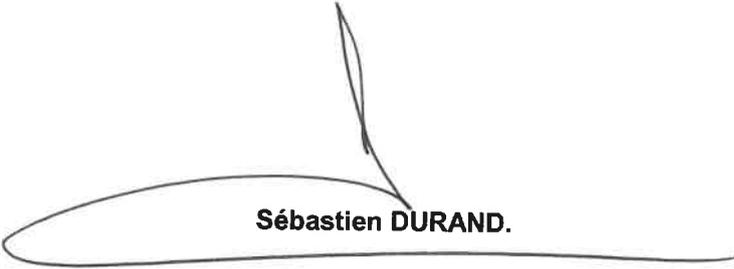
ARTICLE 2 - Ces règles de circulation seront signalées aux usagers par des panneaux convenablement placés, conformément aux dispositions du livre I, huitième partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (suivant schéma CF23 ou CF24 du manuel de chantier). La signalisation réglementaire sera à la charge du pétitionnaire, qui sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation, de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 - Cette décision sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage à proximité du chantier et dans les communes intéressées.

ARTICLE 4 - Le Directeur Général Adjoint des Mobilités, de l'Aménagement Durable, de l'Environnement et des Citoyennetés,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn,
Le Maire de la Commune de PUYLAURENS,
Le Chef du SECR,
L'entreprise chargée des travaux,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et dont une copie sera adressée au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Tarn.

Albi, le **12 NOV. 2024**

**P/Le Président,
Le Directeur des Routes,**



Sébastien DURAND.

Diffusion pour attribution :

Tous les acteurs concernés par l'article 4

Diffusion pour information :

La Préfecture (SIDPC et BSR),
Le S.D.I.S. (Pompiers),
Le SAMU 81,
FEDERTEEP (transports scolaires),
Ardial Fiduciaire (transports de fonds),
Mme et M. les Conseillers Départementaux,

Original : Service Entretien Circulation Routière.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux (2) mois à compter de sa notification.

WWW.TARN.FR